ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique forestière

Question écrite n° 44763

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la politique forestière dans notre pays. Il désire connaître ses intentions afin de mieux valoriser la forêt française.

Texte de la réponse

Sources de matériaux nobles et d'énergie renouvelables, les forêts présentent aujourd'hui des atouts indéniables face aux défis économique et écologique. Le savoir-faire forestier est là pour concilier ces deux dimensions dans la durée, afin de ne pas épuiser cette richesse et garantir une gestion durable. Paradoxalement, la France, troisième pays forestier européen, est un grand importateur dans le secteur bois-papier et produits dérivés, creusant notre déficit commercial international de plusieurs milliards d'euros, déficit qu'excède seul celui des produits pétroliers. Une meilleure valorisation du patrimoine forestier de la France passe donc par un changement d'échelle ambitieux dans la mobilisation de cette ressource. Dans cette perspective, le ministre de l'agriculture et de la pêche a réuni les assises de la forêt, coanimées avec le ministre d'État en charge de l'écologie. Ces assises, qui ont mobilisé plus de 120 personnes pendant quelques mois de travail intense, ont permis à l'ensemble de la filière forêt bois et de ses partenaires de prendre la mesure des nouveaux enjeux forestiers et de réfléchir aux réponses à formuler. Elles ont à ce titre apporté une contribution déterminante au Grenelle de l'environnement. L'avancée majeure de cette démarche est d'avoir obtenu un large consensus sur le point de mire de la politique forestière : « Produire plus tout en préservant mieux. » Concrètement, des mesures utiles ont été prises pour la forêt et le bois, comme le renforcement de la défiscalisation des travaux en forêt, le regroupement de l'exploitation en forêt publique ou l'élargissement des compétences des associations syndicales de gestion forestières. D'autres mesures ont été mûries, à partir d'un diagnostic montrant la nécessité renforcer la compétitivité de la filière, de faire émerger des acteurs nouveaux et d'intéresser à son développement de nouveaux partenaires. La tempête Klaus du 24 janvier 2009, qui a frappé de nombreux propriétaires forestiers dans le quart sud-ouest de la France, est un événement douloureux. Le Gouvernement a défini un plan d'un milliard d'euros, mobilisés sous différentes formes afin de valoriser les bois chablis et reconstituer les forêts ravagées. Malheureusement inévitable et récurrent dans l'histoire de nos forêts, un épisode comme celui de 1999 nous rappelle qu'il faut agir pour adapter nos forêts face au changement climatique. Dans l'immédiat, le secteur forêt bois, fortement dépendant de l'activité économique générale, notamment dans le bâtiment, est touché par la conjoncture difficile. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture et de la pêche veille à ce que le plan de relance voulu par le Gouvernement y apporte des réponses précises et concrètes. Au-delà, c'est bien à une mutation économique du secteur forêt-bois, respectueuse de la durabilité des forêts, que doit préparer et conduire la politique forestière, afin de préparer l'avenir. Le Président de la République a confié à l'ancien ministre de l'agriculture, M. Jean Puech, une mission en ce sens : bâtir un plan ambitieux de développement de la filière forêt-bois.

Données clés

Auteur : M. Rémi Delatte

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE44763

Circonscription : Côte-d'Or (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44763
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2682
Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3776